Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général Maths + HGGSP, veuillez visiter :
bac-maths-hggsp.fr/annales-sujets-et-corriges

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2023 • Métropole • Jour 2

Code sujet **23-HGGSPJ2ME2** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Exercice 1 — Dissertation — sujets au choix
2 réponses • sujet p. 1–2

Exercice 2 — Étude critique de documents : les sociétés face au changement climatique
1 réponses • sujet p. 3–4

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Exercice 1

10 points

Dissertation — sujets au choix

Dissertation

Question Sujet de dissertation 1

Sujet p. 1, 2

> La circulation de la connaissance : un enjeu géopolitique. Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2, et précisera sur la copie le numéro du sujet choisi.

Sujet 1 — La circulation de la connaissance : un enjeu géopolitique

Démarche et problématique. La circulation de la connaissance désigne la production, la transmission et le partage de savoirs scientifiques, techniques et culturels entre des personnes, des institutions et des États. Le terme « géopolitique » invite à étudier les rapports de pouvoir associés à ces circulations : la connaissance peut soutenir la puissance, mais son accès et son contrôle sont inégalement répartis. Il faut donc considérer à la fois les échanges et les coopérations, les inégalités d'accès et les rivalités.

Problématique : comment la circulation des connaissances, indispensable aux échanges et aux coopérations, devient-elle aussi un instrument de puissance et un objet de rivalités entre les acteurs géopolitiques ?

Plan argumenté :

1. **Produire et maîtriser la connaissance est une ressource stratégique.** Les États et les entreprises cherchent à développer des savoirs qui soutiennent leur puissance économique, scientifique et militaire ; cette capacité est très inégalement distribuée.
2. **La multiplication des échanges permet la diffusion des savoirs et la coopération.** Mobilités, publications, réseaux numériques et institutions scientifiques mettent en relation des chercheurs et des sociétés, sans garantir un accès égal aux connaissances.
3. **La circulation est aussi un espace de concurrence et de régulation.** Protection de la propriété intellectuelle, contrôle de technologies et partage des découvertes révèlent les tensions entre ouverture et défense d'intérêts stratégiques.

Rédaction complète

Depuis la diffusion de l'imprimerie en Europe au milieu du XVe siècle, les moyens de reproduire et de transmettre les connaissances ont profondément évolué. Les réseaux numériques contemporains accélèrent désormais leur circulation à l'échelle mondiale. Mais cette circulation ne se déroule pas dans un espace neutre : les savoirs peuvent renforcer la puissance d'un État, procurer un avantage économique ou militaire, et susciter des rivalités. La connaissance comprend ici les savoirs scientifiques et techniques, mais aussi les compétences et les informations qui permettent de les produire et de les utiliser. Dès lors, comment sa circulation, indispensable aux échanges et aux coopérations, devient-elle aussi un instrument de puissance et un objet de rivalités entre les acteurs géopolitiques ? Produire et maîtriser les connaissances constitue d'abord une ressource stratégique inégalement répartie ; l'intensification des échanges favorise ensuite la coopération sans assurer un accès égal ; enfin, le contrôle de ces circulations nourrit la concurrence et rend nécessaire une régulation.

La connaissance est d'abord une ressource de puissance. La maîtrise des sciences et des techniques contribue au développement économique et aux capacités militaires des États. Le projet Manhattan, lancé en 1942 et mené principalement aux États-Unis pendant la Seconde Guerre mondiale avec la participation de scientifiques venus de plusieurs pays, aboutit à la mise au point de l'arme atomique en 1945. Cet

exemple montre que la circulation internationale des compétences peut servir un objectif stratégique et procurer un avantage décisif. Pendant la guerre froide, les États-Unis et l'URSS investissent également dans la recherche et la conquête spatiale. Le lancement du satellite soviétique Spoutnik, le 4 octobre 1957, puis le premier pas de Neil Armstrong sur la Lune, le 20 juillet 1969, lors de la mission américaine Apollo 11, font de la maîtrise scientifique un enjeu de compétition et de prestige entre les deux puissances.

La production de connaissances est toutefois inégalement répartie. Les États qui disposent d'universités, de centres de recherche, de financements et d'infrastructures peuvent plus facilement attirer des chercheurs et transformer les découvertes en innovations. La circulation des chercheurs, des publications et des compétences ne bénéficie donc pas uniformément à tous les territoires. Les États cherchent aussi à conserver des avantages dans les secteurs considérés comme sensibles. La connaissance s'inscrit ainsi dans des rapports de puissance et peut entretenir des dépendances technologiques entre pays.

Dans le même temps, les échanges permettent une diffusion plus vaste des savoirs et une coopération scientifique internationale. Les transports, les universités et les réseaux numériques facilitent les déplacements de chercheurs, la publication des travaux et le partage de données. Des institutions organisent également des recherches communes : créé en 1954, le CERN rassemble des États et des équipes scientifiques autour de la recherche fondamentale. De telles coopérations permettent de mutualiser des compétences et des équipements dont le coût ou l'ampleur dépasseraient parfois les moyens d'un seul pays.

La mondialisation numérique amplifie les circulations, mais ne rend pas l'accès aux connaissances universel. L'accès à Internet, aux équipements, à la formation et aux publications demeure inégal selon les territoires et les catégories sociales. La langue, le coût de certaines ressources scientifiques et la concentration des infrastructures peuvent également constituer des obstacles. Il faut distinguer la possibilité technique de transmettre de l'information de la possibilité réelle de la comprendre, de la vérifier et de la transformer en savoir. L'accélération des échanges élargit donc les possibilités de coopération, mais ne supprime ni les inégalités ni les situations d'exclusion.

Enfin, la circulation des connaissances est un espace de concurrence où États et entreprises cherchent à protéger leurs intérêts. Les brevets et les règles de propriété intellectuelle encadrent la diffusion des innovations : ils peuvent soutenir le financement de la recherche, mais aussi limiter l'accès à certaines technologies ou à certains produits. La pandémie de Covid-19 a illustré cette tension. La coopération scientifique a permis la mise au point rapide de vaccins, tandis que les inégalités d'accès entre pays ont relancé les débats sur le partage des technologies et des capacités de production. Les États cherchent aussi à sécuriser des technologies considérées comme stratégiques. En octobre 2022, les États-Unis ont notamment renforcé les contrôles à l'exportation vers la Chine de certaines technologies avancées liées aux semi-conducteurs. Ces mesures visent à préserver un avantage stratégique, mais peuvent aussi encourager les puissances visées à développer leurs propres capacités.

La circulation des connaissances est donc à la fois un facteur d'interdépendance et un domaine dans lequel les acteurs cherchent à réduire leur vulnérabilité. Des règles peuvent encadrer les échanges et organiser le partage, mais leur élaboration se heurte à la diversité des intérêts politiques, économiques et sanitaires. L'enjeu n'est pas seulement de faire circuler davantage de savoirs : il faut aussi déterminer qui les produit, qui peut y accéder, qui en contrôle les usages et selon quelles règles.

En définitive, la circulation des connaissances constitue un enjeu géopolitique majeur parce qu'elle contribue à la puissance et à l'influence tout en permettant des coopérations indispensables. Les institutions et les réseaux ont multiplié les possibilités d'échange, mais les inégalités d'accès et les rivalités stratégiques persistent. La conciliation entre partage des savoirs, accès plus équitable et protection des intérêts stratégiques demeure donc un enjeu central.

RÉPONSE À RETENIR

La circulation des connaissances est à la fois un vecteur de coopération et un instrument de puissance. Malgré l'intensification des échanges, les inégalités de production et d'accès aux savoirs, ainsi que leur contrôle par les États et les entreprises, entretiennent dépendances et rivalités. L'enjeu est de concilier partage des connaissances, accès plus équitable et protection des intérêts stratégiques.

Question Sujet de dissertation 2

Sujet p. 1, 2

> Protection et valorisation du patrimoine en France. Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2, et précisera sur la copie le numéro du sujet choisi.

Sujet 2 — Protection et valorisation du patrimoine en France

Démarche et problématique. Le patrimoine rassemble des biens, des lieux et des pratiques auxquels une société reconnaît une valeur historique, artistique, mémorielle ou naturelle et qu'elle souhaite transmettre. La protection vise à les préserver ; la valorisation consiste notamment à les faire connaître et à leur donner des usages. Le sujet porte sur la France : il faut donc envisager l'action de l'État, mais aussi celle des collectivités territoriales, des associations, des propriétaires et des acteurs économiques. Il faut enfin montrer que la conservation, l'accès du public et les usages du patrimoine peuvent entrer en tension.

Problématique : comment la France protège-t-elle et valorise-t-elle un patrimoine de plus en plus diversifié, et quels équilibres cette politique doit-elle rechercher entre transmission, développement et préservation ?

Plan argumenté :

1. **La protection du patrimoine s'est progressivement construite autour de l'action publique.** Des institutions et des lois ont permis de repérer, classer, conserver et restaurer des monuments et des sites.
2. **La définition du patrimoine s'est élargie et ses modes de valorisation se sont diversifiés.** Le patrimoine ne se limite plus aux monuments remarquables ; il participe à la transmission des mémoires et à l'attractivité des territoires.
3. **Protéger et valoriser le patrimoine exige des arbitrages.** Fréquentation touristique, coûts de conservation, transformations des lieux et choix de mémoire peuvent entrer en tension avec leur préservation.

Rédaction complète

L'incendie de Notre-Dame de Paris, le 15 avril 2019, a suscité une mobilisation nationale et internationale en faveur de la restauration de la cathédrale. Cet événement rappelle que le patrimoine est à la fois un héritage matériel, un symbole collectif et l'objet de décisions politiques. En France, l'État a joué un rôle essentiel dans l'organisation de sa protection, mais les collectivités, les associations, les propriétaires et les acteurs économiques y participent aussi. Protéger consiste à préserver et transmettre des biens ou des pratiques auxquels une société reconnaît une valeur ; valoriser consiste notamment à les faire connaître et à leur donner une place dans la vie sociale et économique. Comment la France protège-t-elle et valorise-t-elle un patrimoine de plus en plus diversifié, et quels équilibres cette politique doit-elle rechercher entre transmission, développement et préservation ? La politique patrimoniale s'est d'abord organisée par l'action publique ; elle s'est ensuite étendue à des biens et des usages variés ; elle doit enfin répondre aux tensions que leur protection et leur valorisation font apparaître.

La protection du patrimoine s'est progressivement institutionnalisée sous l'impulsion de l'État. Au XIXe siècle, dans le contexte de la construction d'une histoire nationale et après les destructions de la période révolutionnaire, les pouvoirs publics développent le repérage et la protection des monuments. En 1830, François Guizot fait créer la fonction d'inspecteur général des monuments historiques ; Ludovic Vitet en est

le premier titulaire. La Commission des monuments historiques est créée en 1837. La loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques fournit ensuite un cadre majeur au classement et à la protection. Ces évolutions affirment que certains biens, même lorsqu'ils ont un propriétaire particulier, présentent un intérêt collectif justifiant des règles spécifiques de conservation.

La protection s'appuie sur des outils juridiques, des services spécialisés et des financements publics. Le classement et l'inscription reconnaissent l'intérêt patrimonial d'un bien et encadrent les travaux susceptibles de le modifier. La politique patrimoniale s'étend aussi à des ensembles urbains : la loi du 4 août 1962, dite loi Malraux, met notamment en place les secteurs sauvegardés afin de protéger et de restaurer des quartiers anciens. Il ne s'agit donc plus seulement de préserver des édifices isolés, mais aussi de prendre en compte leur environnement et l'organisation de certains quartiers.

Parallèlement, la définition du patrimoine s'est élargie. Elle ne concerne plus seulement les grands monuments anciens et les œuvres d'art : elle peut inclure des bâtiments industriels, des architectures du XXe siècle, des paysages, des lieux de mémoire et des pratiques culturelles. Cet élargissement rend les choix de protection plus complexes, car il faut repérer des biens nombreux, parfois récents, et arbitrer entre différentes valeurs patrimoniales. La reconnaissance internationale contribue à la visibilité de certains sites. Ainsi, le Mont-Saint-Michel et sa baie sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1979, et le centre historique d'Avignon depuis 1995. Cette reconnaissance ne remplace pas les responsabilités de conservation de l'État et des acteurs locaux, mais elle accroît la notoriété de ces lieux.

La valorisation peut favoriser la transmission et contribuer au dynamisme des territoires. Les visites, les musées, les expositions et les parcours patrimoniaux permettent au public de découvrir des lieux et des œuvres. Les restaurations peuvent soutenir l'activité économique et l'emploi, notamment dans le tourisme et les métiers spécialisés du bâtiment. Le patrimoine participe ainsi à l'attractivité des villes et des régions. Des institutions comme le musée du Louvre rendent accessibles des collections à un public français et international. À l'échelle locale, la valorisation peut aussi renforcer la vie collective lorsque les édifices, les paysages et les pratiques restent liés aux usages des habitants, plutôt que d'être considérés uniquement comme des objets de visite.

Cette mise en valeur comporte toutefois des limites. Une fréquentation touristique trop importante peut dégrader des sites, gêner les habitants et modifier les commerces ou les usages locaux. L'entretien et la restauration ont un coût élevé : les pouvoirs publics doivent établir des priorités alors que les besoins sont nombreux et que certains biens sont privés. L'incendie de Notre-Dame de Paris en 2019 a exigé une vaste opération de restauration et a suscité une mobilisation de financements publics et privés. Les choix de restauration posent également des questions : faut-il restituer un état antérieur ou rendre visibles les traces du temps et les interventions contemporaines ? La conservation repose donc sur des décisions techniques, mais aussi sur des choix de société.

Enfin, le patrimoine est lié à des mémoires et à des identités qui ne font pas toujours consensus. Décider ce qui mérite d'être protégé, raconter l'histoire d'un lieu et accorder une place à différentes mémoires sont aussi des choix politiques. La valorisation peut donner une visibilité nouvelle à des héritages longtemps moins reconnus, mais elle peut également privilégier une image touristique ou nationale au détriment de la complexité historique. Protéger le patrimoine ne signifie donc pas le figer : les lieux peuvent continuer à être habités et utilisés, à condition que leurs transformations respectent les éléments qui justifient leur préservation.

En somme, la France a progressivement construit une politique patrimoniale fondée sur des lois, des institutions et des interventions publiques, puis l'a étendue à des biens, des paysages et des pratiques plus diversifiés. La valorisation favorise la transmission, l'accès du public et l'attractivité des territoires, mais ne doit pas se confondre avec la seule exploitation touristique. L'enjeu est de transmettre un patrimoine vivant en conciliant sa conservation, les usages sociaux et la pluralité des mémoires.

RÉPONSE À RETENIR

En France, la protection du patrimoine s’est institutionnalisée depuis le XIXe siècle et s’est progressivement étendue à des biens et des pratiques diversifiés. Sa valorisation favorise la transmission, l’accès du public et l’attractivité des territoires, mais peut entraîner dégradation, marchandisation ou simplification des mémoires. Elle doit donc s’articuler à une conservation durable et à des choix réfléchis de transmission.

Exercice 2

10 points

Étude critique de documents : les sociétés face au changement climatique

Question Étude critique de documents

Sujet p. 3, 4

> En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, montrez la permanence et les ruptures dans les relations que les sociétés entretiennent avec les milieux dans lesquels elles vivent.

Analyse des documents et démarche

Le document 1 est une circulaire rédigée à Paris le 25 avril 1821 par Siméon, ministre secrétaire d'État de l'Intérieur, et adressée aux préfets. À la suite de plusieurs phénomènes météorologiques, dont le froid particulièrement marqué de l'hiver 1819-1820 rappelé en note, le ministre évoque des refroidissements, des variations saisonnières, des ouragans et des inondations. Il attribue en partie ces phénomènes aux déboisements et aux défrichements, tout en reconnaissant que les observations ne permettent pas encore de porter un jugement certain. Il demande aux préfets des informations locales sur les forêts et le climat, qu'il prévoit de communiquer à l'Académie des sciences. Cette source administrative renseigne sur les préoccupations et les hypothèses du pouvoir en 1821, mais ne démontre pas le lien de causalité qu'elle envisage. La formulation des questions oriente en outre l'enquête vers l'hypothèse d'un effet du déboisement.

Le document 2 est une illustration extraite du rapport annuel de 2019 de C40 Cities, réseau de grandes métropoles engagées dans la lutte contre le dérèglement climatique. Le slogan « We have the power to move the world », traduit par « Nous avons le pouvoir de faire avancer le monde », est mis en valeur sur une photographie de scène urbaine. Le document affirme ainsi le rôle potentiel des villes dans l'action climatique. C'est toutefois une communication émanant d'un réseau engagé : elle cherche à mobiliser et à valoriser l'action des métropoles, mais ne présente ni mesures précises ni bilan de leur efficacité.

Problématique : comment les sociétés continuent-elles de dépendre des milieux, de les transformer et d'en subir les aléas, alors que les connaissances sur le changement climatique, les acteurs et les moyens d'agir ont évolué ?

Plan argumenté

1. Une permanence : les sociétés sont vulnérables aux conditions de leur milieu et cherchent à comprendre les effets de leurs transformations. La circulaire de 1821 fait déjà l'hypothèse d'un lien entre les déboisements et certains phénomènes météorologiques.
2. Une rupture dans les connaissances : l'enquête locale et incertaine de 1821 se distingue de l'étude contemporaine d'un changement climatique global, durable et principalement causé par les émissions humaines de gaz à effet de serre.
3. Une évolution des acteurs et des réponses, sans disparition de l'ambivalence : l'État et ses préfets sont au premier plan en 1821, tandis que les métropoles revendiquent aussi un rôle en 2019. Les sociétés continuent à transformer les milieux tout en cherchant à atténuer leurs impacts et à s'adapter aux risques.

Rédaction

Les sociétés vivent dans des milieux dont les conditions influencent leurs activités et leur sécurité. Elles les transforment également, parfois avec des conséquences qu'elles cherchent ensuite à comprendre ou à maîtriser. La circulaire de Siméon, en 1821, s'interroge sur les liens possibles entre déboisement et phénomènes météorologiques ; l'illustration de C40 Cities, en 2019, affirme que les grandes métropoles ont le pouvoir de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique. Ces documents, séparés par près de

deux siècles, révèlent une permanence de la relation entre les sociétés et leur environnement, mais aussi des ruptures dans la manière de comprendre cette relation et d'agir. Les sociétés restent dépendantes des milieux et exposées à leurs aléas, tandis que les connaissances scientifiques et les acteurs de l'action climatique se sont transformés.

D'abord, les sociétés s'interrogent de longue date sur les effets de leur environnement et sur les conséquences de leurs propres interventions. En 1821, Siméon évoque des refroidissements, des saisons changeantes, des ouragans et des inondations. La note rappelle que l'hiver 1819-1820 est particulièrement froid : la Seine est glacée à Paris, des personnes meurent de froid dans les rues et le gel détruit des arbres dans le Sud-Est. Le ministre s'intéresse aux forêts et demande aux préfets de décrire celles qui existaient trente ans auparavant, leur localisation, leur étendue, leurs propriétaires, ainsi que celles qui ont été abattues. Il les interroge aussi sur les rivières, les pluies, les inondations, la neige, la grêle, les glaces et les vents. La démarche montre que les autorités cherchent à recueillir des observations sur les milieux et à relier les transformations humaines à leurs effets possibles.

Cette préoccupation demeure aujourd'hui. Le document de C40 Cities présente les villes comme des espaces capables de contribuer à la lutte climatique, et non comme de simples lieux exposés. Plus généralement, les métropoles concentrent des habitants et des activités ; elles doivent donc prendre en compte les émissions liées aux transports, aux bâtiments et à l'aménagement, mais aussi les risques qui touchent les populations. La dépendance des sociétés aux conditions environnementales et la nécessité de réduire leur vulnérabilité sont ainsi des permanences, même si l'ampleur et la nature des enjeux ont changé.

La rupture est particulièrement nette dans la compréhension du changement climatique. Siméon attribue « en partie » les phénomènes qu'il observe aux déboisements des montagnes et aux défrichements, qui supprimeraient des obstacles naturels aux vents et aux nuages du nord et de l'ouest. Mais il reconnaît que, « dans l'état actuel des observations », il est difficile d'établir un jugement. Il sollicite donc des informations auprès des préfets et prévoit de les confronter aux avis de l'Académie des sciences. Sa circulaire témoigne d'une intuition importante, celle d'une possible influence des activités humaines sur l'environnement, mais elle ne prouve pas que les déboisements ont causé les phénomènes évoqués. Les questions posées guident l'enquête vers cette explication et les observations sollicitées sont locales. Il faut aussi distinguer un épisode météorologique, comme l'hiver froid de 1819-1820, d'une évolution climatique établie sur le long terme : un hiver froid ne suffit pas à caractériser une tendance générale du climat.

Les connaissances contemporaines reposent sur l'étude de tendances globales et durables. Les travaux scientifiques établissent le rôle majeur des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines, notamment à l'utilisation des combustibles fossiles. L'analyse ne se limite donc pas à un département ou à une relation locale entre forêt et vents : elle prend en compte le système climatique à l'échelle planétaire et sur une longue durée. Cela n'enlève pas leur importance aux forêts, qui jouent notamment un rôle dans le stockage du carbone et dans les équilibres écologiques, mais évite d'en faire l'explication unique des variations météorologiques.

Les acteurs et les formes d'action ont également évolué. En 1821, l'initiative relève du ministre de l'Intérieur, qui sollicite les préfets et prévoit de consulter l'Académie des sciences. Il entend aussi attirer l'attention sur les forêts, présentées comme des « cultures et richesses ». La réponse envisagée passe donc principalement par l'administration de l'État et par les connaissances recueillies dans les départements. En 2019, le réseau C40 Cities met en avant les grandes métropoles et leur capacité d'action. Cela témoigne de la place prise par les collectivités urbaines dans la gouvernance climatique, aux côtés des États, des organisations internationales, des scientifiques et d'autres acteurs de la société civile. Les villes peuvent agir dans des domaines comme les transports, les bâtiments, l'aménagement ou la préparation aux risques. Toutefois, l'illustration ne décrit pas de mesures concrètes et ne permet pas d'en évaluer les résultats : son slogan exprime une ambition et cherche à mobiliser.

Enfin, la relation des sociétés aux milieux demeure ambivalente. La circulaire présente les forêts à la fois comme des richesses à valoriser et comme des éléments dont la disparition pourrait avoir des conséquences environnementales. Aujourd'hui encore, les sociétés continuent de transformer les milieux, tout en cherchant à réduire leurs émissions et à se préparer aux effets du changement climatique. L'action combine ainsi l'atténuation des causes du réchauffement et l'adaptation à ses conséquences. Le document de C40 met en avant la capacité d'action collective des villes, mais son caractère promotionnel invite à distinguer l'affirmation d'un pouvoir d'agir de la démonstration de son efficacité.

En conclusion, les deux documents montrent une permanence : les sociétés dépendent de leurs milieux, en subissent les aléas et s'interrogent sur les conséquences de leurs transformations. La rupture tient à l'évolution des connaissances, qui permettent aujourd'hui de comprendre le changement climatique comme un phénomène global et durable principalement provoqué par les activités humaines, ainsi qu'à la diversification des acteurs de l'action, parmi lesquels les grandes métropoles. Les sociétés ne se contentent donc plus d'observer des phénomènes locaux : elles cherchent également à coordonner des réponses à l'échelle du changement climatique, même si l'efficacité des actions doit être évaluée au-delà des discours de mobilisation.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les documents révèlent une permanence : les sociétés dépendent des milieux, en subissent les aléas et s'interrogent sur les effets de leurs propres transformations. En 1821, Siméon formule une hypothèse sur les conséquences du déboisement, mais reconnaît que les observations ne permettent pas de la démontrer. En 2019, C40 Cities met en avant le rôle potentiel des grandes métropoles. La rupture tient au passage d'interrogations locales et incertaines à une compréhension scientifique du changement climatique global, principalement provoqué par les activités humaines, ainsi qu'à la diversification des acteurs de l'action. Le document de C40 exprime cependant une ambition et ne constitue pas un bilan de l'efficacité des politiques urbaines.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2023/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2023-metropole-2-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.